### ART. PREMIER N° AS22

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2025

SIMPLIFIER ET RÉORIENTER LA POLITIQUE FAMILIALE VERS LE PREMIER ENFANT -  $(N^{\circ} 839)$ 

Tombé

# **AMENDEMENT**

Nº AS22

présenté par M. Bazin, rapporteur général, M. Ray, Mme Corneloup et M. Breton

#### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 5.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il revient au pouvoir règlementaire de fixer le montant de l'allocation familiale versée dès le premier enfant.